

COMITE TGV REACTION CITOYENNE

CENTRE SOCIO-CULTUREL «LA COMBERIE» 86440 MIGNE-AUXANCES
Tél.: 06 81 13 67 91 e-mail: reaction-tgv@wanadoo.fr site: <http://www.comitetgv.fr>



Association pour la Protection de Chambray

tél: 06 07 366 701 mel: apc.37@orange.fr



COMITE DE PROTECTION DES COTEAUX

Sainte-Maure , Sepmes , Draché

Tél: 06 88 78 74 21 mel: christian.cerniaut5@orange.fr

Monsieur François BONNEAU
Président de la Région Centre Val de Loire
9, rue Saint-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS Cedex 1

V/réf : DTMD – PL/HM 7-22

Migné-Auxances, le 1^{er} février 2022

Monsieur le Président,

OBJET : Financement des études du POCL – LGV SEA

La presse s'est fait écho d'un engagement de la Région Centre Val de Loire pour co-financer une "tierce expertise" sur les hypothèses de tracés pour la future ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL).

Nous ne reviendrons pas sur les méandres du parcours de ce projet ferroviaire qui réapparaît aujourd'hui bien qu'il ait été officiellement enterré. Nous ne prendrons pas position sur votre décision ni sur les propositions alternatives qui ont fait l'objet de développement médiatique.

Cette information surprenante est à rapprocher de notre lettre du 29 décembre 2021 que nous vous avons adressé qui avait pour objet la LGV Sud Europe Atlantique et plus particulièrement la mise en œuvre des recommandations du CGEDD pour une protection contre les nuisances générées.

Nous profitons de la présente pour vous remercier de votre réponse en date du 28 janvier nous donnant des éclaircissements sur votre position.

Cependant elle est en contradiction avec la circulaire ministérielle du 27 septembre 2010 (réf. D 10017320) aux Préfets de région. Les modalités d'application ont été rappelées en réunion des comités exécutifs le 22 novembre 2013, à laquelle était invitée, d'ailleurs, la Région Centre.

Le compte-rendu des Préfets d'Aquitaine et de Poitou-Charentes du 9 avril 2014 précise entre autres que les bénéficiaires du FST sont les communes et EPCI avec une possibilité de déléguer « tout ou partie de leur subvention au Conseil Général » et que les opérations devront être terminées dans les 4 suivant la signature de la convention de subvention.

Ainsi, le FST est destiné aux communes et vise « à améliorer l'insertion environnementale » et à « mettre en valeur les territoires traversés, notamment en favorisant leur développement économique ».

Votre sollicitation auprès de l'Etat d'utiliser le FST est contraire à l'esprit et à la lettre des mesures décidées par les ministres successifs. Vous proposez une mesure elle-même contraire aux intérêts des communes, reportant sur elles par conséquent la responsabilité des nuisances générées par la LGV dont la Région est en partie responsable puisqu'elle a financé cette infrastructure.

Notre précédente lettre vous faisait part de notre incompréhension et de celle des riverains concernés quant à votre refus de participer aux études et travaux décidés par la Ministre en 2019.


Aujourd'hui, au vu de votre financement en faveur du POCL, cette incompréhension s'est transformée en vif mécontentement. Comment interpréter une telle décision ? Les habitants d'Indre et Loire ne méritent-ils pas plus considération ?

Avant d'engager des dépenses dans un projet à très long terme, ne faut-il pas corriger les erreurs du dossier LGV SEA actuel dont votre Région en porte une part de responsabilité ?

Aussi, nous réitérons notre demande et voulons croire à une évolution favorable de votre position concernant la LGV SEA sans recours au FST.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations respectueuses.


Le Président du Comité TGV Le Président de APC Chambray Le Président du Comité des Coteaux



Patrick Lantrès



Maurice Moreau



Christian Cerniaut

Copie à :

Madame Fabienne Buccio, Préfète de Nouvelle Aquitaine, coordinatrice LGV SEA

Madame Sophie Métadier, Députée d'Indre et Loire

Madame Gaëlle Lahoreau, Vice-présidente du Conseil Régional, déléguée Démocratie permanente

Monsieur Philippe Louault, Sénateur d'Indre et Loire

Monsieur Philippe Fournié, Vice-président du Conseil Régional, délégué aux Mobilités, aux Transports